



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes maternelles

Question écrite n° 7694

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes du personnel enseignant relatives aux difficultés d'apprentissage de la langue française par de jeunes enfants d'origine étrangère. En effet les élèves non francophones ont des difficultés à acquérir, lors des trois ou quatre années de classes maternelles, un niveau de connaissance suffisant pour aborder un cours de classe préparatoire avec un maximum de chances de réussite. Or, il semble que les partenaires qui assurent le financement d'heures de soutien de langage se désengagent de manière constante. En conséquence, il lui demande s'il envisage la création de structures au niveau préélémentaire qui permettent une mise à niveau du français des jeunes élèves, dans les zones où ces difficultés sont observées.

Texte de la réponse

L'intégration dans l'école des enfants issus de l'immigration se poursuit au même titre que l'intégration de tous les enfants conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui précise que « le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté (...). L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique ». Pour les enfants les plus jeunes, l'école maternelle est souvent la première occasion d'insertion dans la société, elle est le lieu privilégié où ils bâtissent les fondements de leurs futurs apprentissages. Deux des principaux domaines d'activité de l'école maternelle, « vivre ensemble » et « apprendre à parler et à construire son langage », répondent plus particulièrement à l'objectif de permettre aux jeunes enfants étrangers, nouvellement arrivés en France, d'acquérir une bonne maîtrise de la langue française. Accueillis, intégrés dans la société de la classe, les enfants grandissent tout en construisant leur personnalité au travers des relations qu'ils nouent avec les adultes qui les entourent comme avec leurs camarades. Les enfants sont conduits à s'exprimer par différents moyens de communication et peu à peu à adapter leur langage à l'interlocuteur et à la situation pour se faire de mieux en mieux comprendre. Apprendre à vivre, ensemble c'est aussi apprendre à communiquer. Deux types d'activité mettent en jeu le langage. Les premières relèvent des multiples situations au cours desquelles les enfants peuvent rendre compte d'expériences riches et variées, et apprendre ainsi à construire leur langage dans le cadre de jeux libres, d'activités en atelier grâce aux échanges avec leurs camarades et les adultes qui y participent. Il appartient à l'enseignant de créer les occasions de lier l'expérience au langage. Au cours des diverses activités, le maître reste attentif à l'expression des élèves, il peut ainsi évaluer les progrès réels de l'acquisition du langage de chaque enfant et solliciter davantage ceux qui en ont le plus besoin. Un second type d'activité contribue à un apprentissage plus systématique du langage oral, ce sont des séquences spécifiques au cours desquelles s'effectuent des exercices sur le langage proprement dit. L'ensemble de ces activités permet d'amener les enfants à prendre progressivement conscience du sens du langage, à mieux le maîtriser et à le confronter au code écrit. Par ailleurs, l'ouverture de l'école maternelle aux différents partenaires revêt une importance toute particulière dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP). Il est, en outre, indispensable qu'elle instaure un

dialogue avec les familles et entretienne avec elles des relations de confiance. Il importe que les parents étrangers, comme les parents français soient invités à participer à la vie de l'école ; leur implication s'avère, en effet, être un facteur déterminant dans la réussite scolaire de leurs enfants. Les activités post et périscolaires peuvent, lorsqu'elles existent, jouer un rôle éducatif et formateur qui prolonge utilement celui joué par l'école maternelle. Celle-ci fait quotidiennement la preuve de sa capacité à conduire les premiers apprentissages, en particulier dans le domaine de l'acquisition de la langue française. C'est d'ailleurs l'une des mesures qui rendent souhaitable l'accueil, dès deux ans, d'enfants qui n'ont pas commencé cette acquisition, notamment en ZEP. C'est aussi la raison pour laquelle des structures spécifiques pour l'accueil d'élèves non francophones ne s'imposent qu'au niveau de l'école élémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7694

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4580

Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2669